

CONTRAT LEGUMES de transition 2015

Date limite de remise du contrat : 02/02/2015*

(*Réponses urgentes dans la semaine qui précède !!!)

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le / / 2015

Le producteur, GAEC Xotildeia, a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être **présent le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution,**
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat,

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur

Nom de l'adhérent :

Nbre livraisons...	Panier entier à	En 1 chèque de *	Ou nb chèques *	Soit nb-1 chèq. de *	Le dernier étant de *	email de l'adhérent	Numéro de tel
17	8 €	136.00 €	5	27.20 €	27.20 €		
17	12 €	204.00 €	5	40.80 €	40.80 €		

(* entourer les bonnes cases pour le règlement)

(N.B. : TVA à 5,5% incluse dans les prix)

Montant du contrat pour 17 distributions, du 02/02/2014 au 31/05/2015 inclus

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat (coordonnées ci-dessous) au moment de la signature des contrats. **Les chèques sont établis à l'ordre du producteur GAEC Xotildeia**

Fermoscopie :

Synthèse	Situation actuelle	Évolutions envisagées à N+2
Historique du producteur	Conversion bio depuis 2011, bio en 2013	
Structure et productions	RQ : tout est bio à part les endives (à cause des plans) mais il sera possible de les remplacer si il en est proposé dans le panier.	
Membres actifs du GAEC	Associés : Jean Michel Urruty, Christine Williém Libe Subrechicot	
Les pratiques de production		
Qualité du produit	Productions conduites en agriculture biologique.	
Commercialisation		

AMAP de Saint Pée Sur Nivelle : REÇU à compléter et conserver (cf tableau contrat au dessus)

Nombre de livraisons	Oeufs	Panier (€)	règlement en 1 chèque de	ou ... chèques de	et un de

L'adhérent M de l'AMAP de St Pée sur Nivelle a confirmé son engagement d'achat de Légumes, correspondant à l'option ci-dessus, à l'ordre de GAEC Xotildeia.

Montant du contrat pour 17 distributions, du 02/02/2014 au 31/05/2015 inclus

Merci de veiller à fournir des coordonnées *mail* et *téléphone* en cas de besoin.

Contact: Christine Chena : 06 36 74 85 02 - chris.chena@orange.fr

ou Maika YARZABAL : 06 17 14 61 31 - yarzabal.maika@gmail.com

Coordinateur AMAP : Charles LAFOND : 06 03 20 46 13 - amap@charles-lafond.fr

-